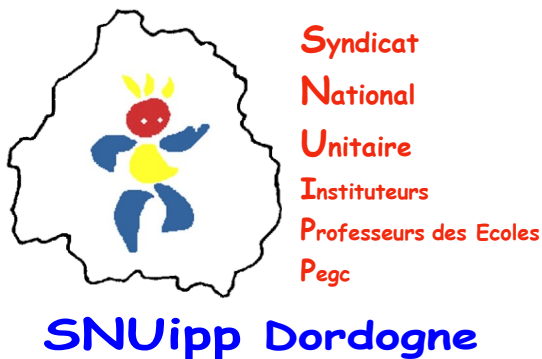




*Périgueux le 12 juin 2012*

**M. Jean-Luc MARCHIVE**  
**Secrétaire Départemental**

à

**Madame la Directrice d'Académie**  
**20 rue Alfred de Musset**  
**24016 PERIGUEUX CEDEX**

**OBJET** : ineat exeat 2012

Madame,

Nous sommes de plus en plus sollicités par les collègues en attente de réponse à leurs demandes d'ineat ou d'exeat. Cette question sera examinée lors de la CAPD du 22 juin et peut-être du groupe de travail du 19 juin. Des départements se sont déjà prononcés et ont accordé des exeats à des collègues souhaitant intégrer la Dordogne.

Cette année, ces opérations sont assez tardives, ce qui provoque une légitime inquiétude chez nos collègues qui devront s'organiser dans des délais très courts.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer quels sont les principes et critères que vous entendez soumettre à la discussion lors de la CAPD pour traiter les ineats et les exeats.

Par ailleurs, nous souhaitons pouvoir disposer d'un document récapitulatif des demandes avant la CAPD comme le prévoient les textes.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations respectueuses.